# Commission Départementale des Activités Sportives
# Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 40

| | |
|---|---|
| Réunion du : | Mardi 30 Mai 2023 |
| Président : | M. Guy BOUCHON |
| Référent C. Féminine : | Mme Lydie BASTIEN |
| Secrétaire : | Mme Huguette CARPENTIER |
| Présents : | MM. Frederic BAUMANN - Raymond CAZEAUX |

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

**LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS**

## ORDRE DU JOUR

*- FINALES DES COUPES DU VAR*
*- Feuilles de matchs manquantes*
*- Montées et descentes*

## FINALES DES COUPES DU VAR

**Les Finales de la Coupe du Var Féminines auront lieu le Dimanche 11 Juin 2023 sur terrain Maxime Pognant à Garéoult**

**Féminines U15 à 8 : 11 heures**
CARQUEIRANNE LA CRAU / FREJUS ST RAPHAEL
**Féminines Seniors à 8 : 15h00**
ROCBARON / LA VALETTE
**Féminines Seniors à 11 : 17h30**
CARQUEIRANNE LA CRAU / SPORTING CLUB TOULON

# MONTEES ET DESCENTES

**SAISON 2022 / 2023**
**Suite au PV N° 5 du 20 Septembre 2022 et sous réserve de dossier en cours**

**FC LA SEYNE - ELAN CAMPSOIS – PAYS DE FAYENCE**
SENIORS A 8 Accèdent en D1

**BESSES**
Descente en D2

# CHAMPION PAR CATEGORIE

**RC LA BAIE**
SENIORS FEMININES A 11

**ST MAXIMIN**
SENIORS A 8 D1

**FC LA SEYNE**
SENIORS A 8 D2

**FREJUS ST RAPHAEL**
U15 A 8

# BARRAGE ACCESSION EN R1

Le tirage au sort a été effectué ce jour à la L.M.F. La Commission d'Organisation vous informe que les rencontres du barrage d'accession au Championnat Régional 1 Féminin sont :
- O. DE MARSEILLE / AS CANNES
- RC LA BAIE / ETOILE D'AUBUNE
- ASPTT MARSEILLE / ENT. P. DE MANOSQUE

Les matchs Aller auront lieu sur le terrain du premier club tiré le dimanche 28 mai 2023 à 15 heures (terrain à fournir par le club recevant). Les matchs Retour auront lieu sur le terrain du club visiteur lors du match Aller le dimanche 4 Juin 2023 à 15 heures (terrain à fournir par le club recevant).

La Commission précise également que : « le barrage d'accession sous forme de match Aller-Retour se disputera sans application de la règle de l'avantage lié aux buts à l'extérieur et sans prolongations. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but ».

---

*Prochaine réunion*
*Mardi 06 Juin 2023*

**La Référente C. Féminine** : Lydie BASTIEN
**La Secrétaire** : Huguette CARPENTIER